

## **SAS de Noisy-le-Grand**

1 boulevard Blaise Pascal

93160 Noisy-le-Grand

### **1/ Horaire des parloirs**

<b>Tours de parloir</b>	<b>Du samedi au dimanche</b>
<b>Tour 1</b>	<b>8h30-9h15</b>
<b>Tour 2</b>	<b>09h35-10h20</b>
<b>Tour 3</b>	<b>10h40-11h25</b>
<b>Tour 4</b>	<b>13h30-14h15</b>
<b>Tour 5</b>	<b>14h35-15h20</b>
<b>Tour 6</b>	<b>15h40-16h25</b>

L'appel a lieu 15 minutes avant le début du parloir.

### **2/ Permis de visite**

Les détenus de la SAS étant tous condamnés l'octroi d'un permis de visite est de la compétence du chef d'établissement.

Pièces à fournir pour les personnes détenues condamnées	Famille proche	Autre personne
	Ascendants ou descendants directs Pour les mineurs : autorisation du titulaire de l'autorité parentale.	Demande de B2 ; enquête de police possible au préalable Tous doivent justifier de leur nationalité.
Photocopie recto verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport)	X	x
Justificatif de lien de parenté (livret de famille, extrait d'acte de naissance, quittance, concubinage)	X	x
2 photos d'identité identiques	X	x
Justificatif de domicile	X	x
1 enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur	X	x
Extrait d'acte de naissance		x

Un mineur doit détenir un permis de visite. A partir de 16 ans, il peut se rendre seul au parloir, à condition de détenir l'autorisation de ses représentants légaux.

### 3/ Les rendez-vous

La fréquence des parloirs est d'une fois par semaine pour les personnes hébergées à la SAS.

**Concernant les semi-libres, ils ne disposent pas de parloir.**

Les possibilités de prises de rendez-vous ont lieu du jour de la demande de rendez-vous jusqu'au même jour du mois suivant.

La prise de rendez-vous se fait :

- Via les bornes tactiles de l'abri familles au moyen du code barre remis au visiteur
- par internet, via le NED (numérique en détention) : [www.penitentiaire.justice.fr](http://www.penitentiaire.justice.fr)
- par téléphone au 0805 05 00 58 (Mardi, Jeudi et Vendredi de 09h à 12h, le mercredi de 09h à 12h et de 14h à 17h)

L'accueil physique des familles est assuré les Samedi et Dimanche de 08h15 à 12h15 et de 13h à 17h30.

L'entrée des familles se fait 15 minutes avant le début du parloir.

Nombre de personnes autorisées : maximum 3 adultes et 1 mineur de moins de 12 ans

#### 4/ Linge

Le dépôt de linge pour les personnes détenues n'ayant pas de permis de visite se fait dans la limite d'une fois par mois :

Du lundi au vendredi	<b>Aux horaires d'ouverture du parloir avocat</b> De 8h30/11h30-13h30/16h30
----------------------	--

Le nom et le numéro d'écrou de la personne détenue visitée doivent être apposés sur chaque sac de linge. La liste des effets contenus dans le sac, selon le formulaire prévu à cet effet, doit impérativement être renseignée et jointe. Un seul sac de linge de taille raisonnable, selon le gabarit à disposition, est autorisé.

Objets autorisés	Objets interdits
<ul style="list-style-type: none"><li>- Vêtements usuels selon la liste autorisée</li><li>- Livres</li><li>- Tapis de prière (un seul par détention)</li><li>- Chaussures (une paire tous les 4 mois) sur autorisation du chef de détention</li><li>- CD et DVD sous blister à hauteur de 3 par semaine, avec une quantité limitée à 20 en cellule</li><li>- Matériel médical ou lunettes sur certificat médical validé par la direction - objets à remettre au service médical</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nourriture</li><li>- Médicaments</li><li>- Produits d'entretien de toilette</li><li>- Tabac</li><li>- Literie (draps, couettes, etc.)</li><li>- Vêtements de couleur proche de celles des uniformes de surveillants (bleu marine) ou de camouflage (kaki)</li><li>- Vêtements à capuche</li><li>- Serviette de plus de 120 cm</li><li>- Vêtements en cuir</li></ul>

#### 5/ Pour se rendre à la SAS - 1 Boulevard Blaise Pascal -93160 Noisy -le-Grand

- 1/
  - Prendre le RER A et descendre à « Noisy-Champs »
  - Puis soit marcher 900 mètres sur le boulevard Rû de Nesles jusqu'à la SAS,
  
- 2/
  - Prendre le RER A et descendre à « Noisy-Champs »
  - Puis prendre le bus 213 vers Lognes le village et descendre 2 arrêts plus loin à « Nobel »
  - Puis marcher 200 mètres sur le boulevard Blaise Pascal jusqu'à la SAS
  
- 2 /
  - Prendre le RER E et descendre à « Les Yvris Noisy-le-Grand »
  - Prendre le bus 312 vers Noisy-Champs-RER-Descartes vers Lognes Village et descendre 5 arrêts plus loin à « La Butte aux Cailles »
  - Puis marcher 350 mètres sur le boulevard du Champy Richardets jusqu'à la SAS